

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1340

présenté par
M. Bouyx

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
